

Green Solutions Awards 2020-2021

Règlement du concours – Bâtiments

Conditions de participation

- Tous les utilisateurs disposant d'un compte Construction21 peuvent participer au concours.
- Les études de cas proposées au concours doivent présenter un haut niveau de performance énergétique et environnementale et faire preuve d'innovation en termes de développement durable et de lutte contre le changement climatique pour le secteur de la construction et de la ville durable.
- Tous les types de bâtiments, neufs ou rénovés, peuvent participer au concours s'ils sont **livrés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2021**.
- Les bâtiments et leurs solutions doivent être reproductibles en d'autres lieux.
- Dans les études de cas présentées au concours :
 - Tous les champs obligatoires doivent être renseignés
 - Le choix de la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir doit être justifié dans le champ dédié
 - Tous les champs spécifiques à la catégorie choisie pour cette candidature doivent être remplis (cf ci-dessous).
 - **Un bâtiment peut concourir dans différentes catégories à l'exception des candidats de la plateforme France** (en raison du nombre élevé de candidats attendu, chaque bâtiment ne peut concourir que dans une catégorie et une seule).
 - Pour les bâtiments, les projets ne concourent que dans les catégories thématiques. Les Grand Prix seront attribués uniquement sur décision du jury à des projets exceptionnels sur toutes les dimensions du développement durable.
 - L'inscription au Prix du Public et au Prix des Étudiants est automatique.
- Les projets gagnants/mentions des éditions précédentes ne sont pas autorisés à participer de nouveau avec le même projet (mais leurs auteurs peuvent bien sûr présenter plusieurs projets).
- Les bâtiments participant au concours, ainsi que tout élément ou solution mentionné(e) dans l'étude de cas, doivent pouvoir être filmés sur site en cas de candidature gagnante.
- Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, si elles ne correspondent pas à la réalité du projet, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.
- Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante.

- Si l'une des conditions ci-dessus n'était pas remplie, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation du candidat concerné, qui ne disposera d'aucun recours.

Principales étapes des Green Solutions Awards 2020-21 :

- 21 septembre 2020 : ouverture des candidatures en ligne
- 15 mars 2021 : clôture des candidatures
- Avril à juin 2021 : votes en ligne
- Juin 2021 : Annonce des gagnants nationaux, Paris
- Novembre ou décembre 2021 : Cérémonie de remise des prix à Glasgow pendant la COP26

Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et, plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

- **Caractère durable** : le projet et ses performances tiennent-ils compte des aspects environnementaux et sociaux liés au développement durable et favorisent-ils l'adaptation au changement climatique ?
- **Reproductibilité** : est-il facile de reproduire ailleurs les solutions présentées sur ce projet (process, technologie) ? Ce projet ouvre-t-il de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire, de développer des villes ou des infrastructures ?
- **Coût** : ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?
- **Innovation** : quelque chose dans ce projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions...) est-il vraiment nouveau et innovant ?

Champs obligatoires pour les catégories BÂTIMENTS

Champs obligatoires toutes catégories de bâtiment

- Description
- Label/Certification (le cas échéant)
- Approche développement durable du maître d'ouvrage
- Description architecturale
- Consommation énergie primaire
- Systèmes CVAC
- Environnement urbain
- Au moins un produit/ une solution illustrant la catégorie dans laquelle le bâtiment concourt

Champs obligatoires selon la catégorie choisie

Pour chaque catégorie, des champs spécifiques devront être complétés. Dans le cas contraire, Construction21 se réserve le droit d'annuler la candidature de ce bâtiment.

Pour les champs numériques, aucune performance minimale n'est requise. Mais le jury appréciera la qualité de chaque candidat en fonction des critères de la catégorie et des moyens utilisés pour justifier des informations fournies (données réelles, certification tierce partie...)



Énergie & climats tempérés

Les bâtiments concourant dans cette catégorie sont situés dans des zones climatiques froides ou tempérées, dans lesquelles le chauffage est nécessaire l'hiver.

Les études de cas de cette catégorie devront combiner des performances de bâtiments Nearly Zero Energy (telles que fournies par la directive européenne DPEB « *Un bâtiment dont la consommation d'énergie est quasi nulle est un bâtiment qui a des performances énergétiques très élevées. La quantité quasi nulle ou très basse d'énergie requise devrait être couverte dans une très large mesure par de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, sur place ou à proximité* ») et une utilisation des énergies renouvelables optimale (évaluation au travers des systèmes installés, de la quantité d'énergie produite, du niveau d'innovation des systèmes, de leur efficacité et du bénéfice qu'en tirent les utilisateurs), ainsi que de la présence de végétation pour réguler la température. L'Europe est totalement incluse dans cette catégorie (hors territoires outre-mer).

Champs obligatoires sur cette catégorie

- Consommation d'énergie finale en usage
- Production annuelle en EnR (% des besoins énergétiques du bâtiment)
- Répartition des consommations énergétiques
- Efficacité énergétique des systèmes
- Étanchéité à l'air et indicateur utilisé
- Émissions de gaz à effet de serre en usage
- Systèmes de chauffage
- Systèmes d'ECS
- Systèmes de rafraîchissement
- Systèmes de ventilation
- Systèmes d'énergies renouvelables

Champs non obligatoires, mais considérés par le jury

- Consommations réelles en énergie finale/an + année de référence
- Plus d'informations sur les consommations réelles et les performances
- Coût des systèmes d'énergies renouvelables
- Informations supplémentaires sur l'enveloppe et les énergies renouvelables



Énergie & Climats chauds

Les bâtiments en compétition dans cette catégorie sont situés dans des climats chauds, tropicaux ou arides, pour lesquels l'enjeu est le maintien de bâtiments frais malgré une température extérieure élevée

Les études de cas de cette catégorie devront combiner des performances de bâtiments Nearly Zero Energy (telles que fournies par la directive européenne DPEB « *Un bâtiment dont la consommation d'énergie est quasi nulle est un bâtiment qui a des performances énergétiques très élevées. La quantité quasi nulle ou très basse d'énergie requise devrait être couverte dans une très large mesure par de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, sur place ou à proximité* »).

Une attention particulière sera portée à la qualité bioclimatique du bâtiment et à l'utilisation de solutions robustes et aisément répliquables, ainsi qu'à la présence de végétation pour réguler la température.

Champs obligatoires sur cette catégorie

- Consommation d'énergie finale en usage
- Production annuelle en EnR (% des besoins énergétiques du bâtiment)
- Répartition des consommations énergétiques
- Efficacité énergétique des systèmes
- Étanchéité à l'air et indicateur utilisé
- Émissions de gaz à effet de serre en usage
- Systèmes d'ECS
- Systèmes de rafraîchissement
- Systèmes de ventilation
- Systèmes d'énergies renouvelables

Champs non obligatoires, mais considérés par le jury

- Consommations réelles en énergie finale/an + année de référence
- Plus d'informations sur les consommations réelles et les performances
- Coût des systèmes d'énergies renouvelables
- Informations supplémentaires sur l'enveloppe et les énergies renouvelables



Bas carbone

Les études de cas présentées dans cette catégorie seront évaluées par rapport aux matériaux bio-sourcés et recyclés utilisés pour la construction du bâtiment, mais également par rapport à la prise en considération de l'intégralité du cycle de vie du bâtiment (construction, exploitation et déconstruction). Sera également prise en compte la présence de matériaux naturels et traditionnels. La consommation d'eau et l'index d'autosuffisance seront majeurs dans l'évaluation. Une attention particulière sera portée à l'intégration de la végétation et de la biodiversité dans cette catégorie (espaces verts, toits & murs végétalisés, agriculture urbaine...).

Champs obligatoires sur cette catégorie

- Matériaux bio-sourcés
- Consommation d'eau, d'eaux grises recyclées et d'eau de pluie
- Durée de vie du bâtiment
- Émissions de gaz à effet de serre en usage et méthodologie utilisée
- Espaces verts
- Environnement urbain

Champs non obligatoires, mais considérés par le jury

- Émissions totales de gaz à effet de serre du berceau à la tombe
- Commentaires sur les modes de calculs des GES
- Analyse Cycle de Vie, Commentaire du diagramme ACV, modes de calculs
- Émissions de gaz à effet de serre avant usage
- Impact des matériaux et produits utilisés dans la construction du bâtiment sur les émissions de GES
- Coût des énergies renouvelables



Santé & Confort

Le candidat détaillera le niveau de confort et de santé que le bâtiment peut procurer à ses occupants ou utilisateurs, notamment en termes de lumière naturelle, d'intensité lumineuse selon le moment de la journée, de relation dehors-dedans, les variations de l'environnement intérieur en fonction des cycles naturels, de qualité de l'air intérieur et de qualité acoustique, de température intérieure...

Les mesures chiffrées et les descriptions techniques des solutions mises en œuvre dans les bâtiments seront considérées par le jury.

Champs obligatoires sur cette catégorie

- Opinion des occupants
- Étanchéité à l'air et indicateur utilisé
- Preuves ou témoignages des performances énergétiques ou de l'étanchéité à l'air
- Stratégie Santé & Confort
- Espaces verts communs
- Stratégie acoustique
- Mesures de qualité de l'air intérieur

Champs non obligatoires, mais considérés par le jury

- Opinion des occupants sur les systèmes domotiques /immotiques
- Émissions de gaz à effet de serre en usage
- Concentrations intérieures de CO₂ (mesurées et simulées)
- Confort thermique (mesuré et simulé)
- Confort acoustique
- Facteur lumière naturelle



Grand Prix Construction Durable

Cette catégorie récompensera un bâtiment neuf exceptionnel sur l'ensemble des dimensions du développement durable : impact carbone, sur l'environnement, la biodiversité, le confort et la santé des habitants, l'innovation sociale et son caractère reproductible.



Grand Prix Rénovation Durable

Les études de cas présentées dans cette catégorie par le jury décrivent des bâtiments rénovés ayant drastiquement réduit leurs consommations d'énergie. Elles seront évaluées par le jury en fonction de ces réductions et des moyens déployés pour atteindre cette performance, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité apportée aux occupants et la performance sur l'ensemble des dimensions du développement durable, et notamment son empreinte carbone, son impact sur l'environnement, la biodiversité, l'innovation sociale et son caractère reproductible.



Prix du Public (au niveau national seulement)

Le Prix du Public est décerné au bâtiment ayant reçu le plus de votes sur sa plateforme Construction21. Les études de cas publiées directement sur la plateforme internationale feront l'objet d'un vote « Autres pays ».

Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours des Green Solutions Awards 2020-2021, les candidats donnent le droit à Construction21 AISBL, ses chapitres organisateurs du concours dans chaque pays, et à tous les partenaires et sponsors du concours, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas dans leurs actions de communication en ligne ou hors ligne.

Frais d'inscription

Concours gratuit.

Seule exception pour les projets situés en Chine : des frais de participation sont demandés pour être entendus par les jurés chinois. Contacter Maolin Liu [liumaolincabr\[at\]126.com](mailto:liumaolincabr[at]126.com) pour plus d'informations sur les tarifs.